



**REGLEMENT**  
**8<sup>ème</sup> édition**  
**Le 27 mai 2023**

**Conditions générales :**

Le Trail des Pyramides Noires se déroule en conformité avec le règlement qui suit, chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et accepte ce présent règlement au moment où il s'inscrit et prend le départ de l'épreuve. Tous les participants s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ces règles.

**Article 1 : Organisation**

Le Trail des Pyramides Noires est organisé par la Mission Bassin Minier, rue du Tordoir, BP 16, 62590 Oignies.

Le Trail des Pyramides Noires est une course de nature proposant 5 formules de parcours : 110 km, 55 km, 35 km, 22 km et 22 km Marche Nordique.

L'épreuve est ouverte aux hommes et aux femmes, licenciés ou non :

- Age minimum de 20 ans (au jour de la course) pour les : 110 km, 55 km et 35 km.
- Age minimum de 18 ans (au jour de la course) pour les 22 km et 22 km marche nordique.

**Article 2 : Définition de l'épreuve**

Le Trail des Pyramides Noires met en lumière un patrimoine hors du commun, les terrils du Bassin minier du Nord Pas de Calais. En juin 2012, un périmètre composé de 353 éléments, dont une cinquantaine de terrils, est inscrit sur la liste du Patrimoine mondial par l'UNESCO.

« Ici, les paysages ne sont pas faits de granit rose, de mers limpides ou de sommets aux neiges éternelles. Ici, l'homme a creusé, extrait, construit des montagnes. Et l'idée même que l'histoire des mineurs vaut celle des rois change tout. »

Jean François Caron, 30 juin 2012

Le Trail des Pyramides Noires participe d'une stratégie d'aménagement et de développement du territoire, faisant des sports de nature un élément fort d'attractivité et de rayonnement. Il porte des valeurs propres à ce territoire, solidarité, partage, ouverture au monde qui se retrouvent dans celle de l'UNESCO. Nos terrils sont la mémoire de nos aïeux autant que le support d'un nouveau développement et d'une nouvelle richesse, écologique, paysagère, sportive, ludique, patrimoniale.

Le Trail des Pyramides Noires est une course pédestre, empruntant principalement des chemins ou voies vertes, traversant le Bassin Minier du Pas de Calais qui se décline en 5 formules :

- L'ultra historique de 110 km, propose l'ascension d'une vingtaine de terrils, soit un D+ de 1650 m. Le départ sera donné depuis le parc Saint Pierre à Auchel, et l'arrivée aura lieu sur le site minier du 9-9bis de Oignies.

- Cette course est réservée aux personnes entraînées et en bonne condition physique, elle se déroule en une seule étape. Il est conseillé aux participants d'avoir déjà réalisé avant le Jour J quelques épreuves de longues distances (plus de 50 km)
- La deuxième course, d'environ 55 km, propose l'ascension d'une dizaine de terrils, soit un dénivelé d'environ 700MD+. Le départ sera donné sur le site minier du 11-19 à Loos en Gohelle (sous réserve), et l'arrivée aura lieu sur le site minier du 9-9bis de Oignies.
  - Cette course est réservée aux coureurs confirmés, ou marathoniens désirant s'essayer au trail.
- La troisième course, d'environ 35 km, fera l'ascension de 6 ou 7 terrils, le départ sera donné au Parc des Berges de la Souchez à Noyelles sous Lens ou au Parc des îles à Hénin-Beaumont (sous réserve), avec un passage par l'Arena Terril Trail, et l'arrivée aura lieu sur le site minier du 9-9bis de Oignies.
- La quatrième course, d'environ 22 km, compte 4 ascensions de terrils, le départ et l'arrivée auront lieu sur le site minier du 9-9bis à Oignies.
- Le parcours 22 km sera ouvert aux marcheurs qui souhaitent se lancer sur le parcours à l'aide de bâtons (matériel non fourni par l'organisation) ou en randonnée classique.

#### ● Article 2.1 : Les horaires de départ

- 110 km : Départ de la course à 23h
- 55 km : Départ de la course à 07h
- 35 km : Départ de la course à 9h
- 22 km : Départ de la course à 9h
- 22 km Marche Nordique : Départ de la marche à 10h30

#### ● Article 2.2 : Les barrières horaires

- Pour le 110 km, le temps limite d'arrivée sur le site du 9-9 bis est fixé à 19h00 (soit 20h de temps max de course, moins de 6 km/h de moyenne).
- Pour le 55km, le temps limite d'arrivée au site du 9-9 bis est fixé à 15h00 (soit 8:00:00 de temps max de course, environ 6,25 km/h de moyenne).

Il n'y a pas de barrières intermédiaires, mais l'organisation se réserve le droit d'inviter les participants qui seraient très en retard à prendre un raccourci ou à solliciter les navettes d'assistance.

Les différents formats de course imposent aux concurrents une certaine prise en charge d'eux-mêmes. Les heures de fermeture des check point seront communiquées dans le roadbook et sur le site internet. Les horaires de fermeture des postes ont été calculés pour permettre aux coureurs de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas, ...). Les concurrents ne seront plus classés au-delà de ces délais et ne pourront prétendre au statut de finisher.

#### ● Article 2.3 : Règle du jeu

Le Trail des Pyramides Noires est avant tout une expérience individuelle, un défi que l'on s'impose pour tester sa détermination, ses capacités, pour dépasser ses limites. C'est aussi une expérience de découverte d'un territoire, d'une histoire. On y vient dans un esprit de fair play, de convivialité, d'empathie pour ses compagnons de course d'un jour.

L'organisation invite ainsi les participants à respecter les quelques règles suivantes :

- Suivre le balisage : celui-ci est composé de rubalise, de marques au sol, de petits panneaux, avec le logo du TPN. Tout est fait pour guider le coureur dans les meilleures conditions, mais il peut arriver que le balisage soit vandalisé. Sur les longues lignes droites le balisage est moins fréquent, mais il est prévu une marque à minima, tous les 200m. Les traces GPX seront disponibles en téléchargement sur le site internet 15 jours avant l'épreuve, il est fortement conseillé de les intégrer à ses équipements (appli smartphone, montre GPS), notamment pour le 110 km.

- Ne pas contourner les terrils, c'est la singularité de ce Trail ! Des contrôles électroniques ou visuels seront effectués de manière aléatoire. L'évitement caractérisé d'un terril impose une pénalité de 30'.
- Compter sur ses supporters : l'organisation du TPN accepte et encourage que vous soyez soutenus tout au long de l'épreuve. Un Road Book accompagnant sera disponible en téléchargement quelques jours avant l'épreuve. Les ravitaillements « personnels » doivent se faire sur les zones officielles de ravitaillement. Vos supporters peuvent faire quelques pas avec vous mais **pas d'accompagnement vélo** (beaucoup de sites sont interdits à la pratique cyclable). Les chiens sont admis sur le parcours, après accord de l'organisation. Le passage de la ligne d'arrivée avec ses proches est bien sûr autorisé.
- L'utilisation des bâtons est autorisée. La vigilance est de mise dans les moments de concentration des coureurs, notamment au départ.
- L'utilisation de lecteurs audio est tolérée mais ne doit pas distraire les concurrents, le trail en territoire urbanisé demandant une attention particulière.

### Article 3 : Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement sur le site [www.traildespyramidesnoires.com](http://www.traildespyramidesnoires.com).

Le formulaire d'inscription en ligne nécessite de joindre un certificat médical ou une licence sportive au format numérique lors de l'inscription. Toute inscription incomplète ne sera pas validée.

Le certificat médical (si non licence FFA) doit comporter **obligatoirement** l'une des mentions suivantes : « non contre-indication à la course à pied en compétition, ou non contre-indication à l'athlétisme en compétition, non contre-indication au sport en compétition, ».

Les frais d'inscription aux différentes épreuves, mentionnés en € dans le tableau ci-dessous, sont progressifs selon les périodes :

	Jusqu'au 29/01/23	Du 30/01/23 au 28/04/23	Du 29/04/23 au 22/05/23
110 km	80	88	100
55 km	45	50	55
35 km	32	36	41
22 km/22 km marche nordique	25	28	32

La date limite des inscriptions est fixée au **lundi 22 mai 2023 sous réserve de places disponibles**.

Nombre maximum d'inscriptions par course

110 km	55km	35km	22km	22km MN
200	300	400	500	250

### Article 4 : Garantie d'annulation de l'inscription

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement ou de transfert d'inscription **hors garantie d'annulation**.

La **garantie d'annulation** (d'un montant de 5€) a pour objet de permettre le remboursement des frais engagés (déduits du montant de la garantie d'annulation) pour l'inscription au trail dans le cas où le coureur y souscrivant demande à annuler son inscription **du fait d'un des événements suivants** :

- Une blessure, un accident ou une maladie grave entraînant un arrêt de travail et/ou nécessitant une hospitalisation
- Une contrainte professionnelle attestée par un certificat de l'employeur
- le décès atteignant un conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

- Un accouchement, ou la participation à un accouchement 😊

Pour les personnes ayant souscrit à la garantie d'annulation et souhaitant annuler leur inscription, la demande devra être formulée par e-mail (tpn@missionbassinminier.org) ou lettre recommandée avec accusé de réception (adresse de la Mission Bassin Minier). Elle devra être accompagnée du justificatif délivré par l'autorité compétente attestant la réalisation d'un des événements mentionnés ci-dessus. La demande de remboursement doit parvenir au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes sont traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

**Il ne sera effectué aucun remboursement hors garantie annulation souscrite.**

**Tout changement de formule**, suite à une inscription, **sera facturé 5 €** (lors de la désinscription-réinscription) et se fera sous réserve de places disponibles dans la nouvelle formule souhaitée.

#### **Aucun échange de dossard (entre coureurs) n'est possible.**

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue comme unique responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, l'organisation déclinant toute responsabilité face à ce type de situation.

#### **Article 4bis : Cas de force majeure**

En cas de force majeure ou de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

#### **Article 5 : Retrait des dossards**

Le retrait des dossards se fera à partir du mercredi 24 mai (lieux et horaires précisés par mail aux inscrits).

Il pourra également se faire le matin même de la course (le 27 mai 2023), jusqu'à 45 minutes avant le départ des navettes pour les formules 55 km, 35 km, et jusque 30 minutes du départ pour les 22 km et 22 km Marche Nordique.

Pour les coureurs ayant souscrits à l'option "dossard par courrier" (8 €), la date limite d'inscription pour bénéficier de l'option d'envoi dossard par courrier est le 28 avril 2023. Le dossier devra être complet au 30 avril 2023. Si ce n'est pas le cas, le dossard ne pourra être envoyé et aucun remboursement ne sera envisageable.

#### **Article 6 : Engagement du participant**

En s'inscrivant à l'épreuve, les coureurs s'engagent à :

- **Respecter le code de la route lors des sections urbaines du parcours**
- **Respecter les consignes des signaleurs lors des traversées de route**
- **Courir sur le trottoir du côté où sont situés les signalisations du parcours**
- Respecter les lieux traversés
- Respecter les autres usagers des sites, qui sont souvent des espaces publics, ouverts aux habitants et touristes.
- Suivre le parcours sans couper les sentiers car cela provoque une érosion irréversible du site
- Ne pas jeter de déchets sur le parcours
- Respecter la faune et la flore
- Porter le dossard **visiblement** durant l'épreuve, sur la partie avant du corps (condition de détection de la puce électronique !!!)
- Porter assistance à tous coureurs en difficulté
- Se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- **Respecter les signaleurs, ravitailleurs, rapatrieurs, gestionnaires des vestiaires..., tous bénévoles et sans qui l'épreuve ne pourrait avoir lieu 😊 !!!**

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate.

## **Article 7 : Equipements**

### **Matériel Obligatoire pour un départ sur le 110 km :**

Un sac ou tout autre moyen permettant de transporter le matériel obligatoire devant contenir ce qui suit :

- **Une lampe frontale** (chargée ;-), prévoir piles de rechanges)
- Une couverture de survie
- Un sifflet
- 1 Litres d'eau minimum
- Un gobelet personnel (aucun gobelet ne sera disponible sur les ravitaillements)
- Une poche à déchets
- Des réserves alimentaires
- Un téléphone portable chargé et en état de marche, désactiver le mode anonyme, entrer les numéros des secours de l'orga
- Le sourire !

### **Matériel Obligatoire pour les départs sur les 55 km, 35 km et 22 km et 22 km Marche nordique :**

- 1 Litres d'eau minimum
- Un gobelet personnel (aucun gobelet ne sera disponible sur les ravitaillements)
- Une poche à déchets
- Des réserves alimentaires
- Un téléphone portable chargé et en état de marche, désactiver le mode anonyme, entrer les numéros des secours de l'orga
- Le sourire !

### **Matériel conseillé (liste non exhaustive) :**

- Une casquette, un chapeau ou un buff en cas de soleil (c'est déjà arrivé sur le TPN qu'il fasse très chaud ;-)
- 1 polaire
- 1 seconde paire de chaussette
- Un vêtement de pluie type goretex (Il est aussi arrivé qu'il pleuve... ;-)
- Crème anti-échauffement
- Un peu d'argent liquide (20€)

L'utilisation de supports permettant d'écouter de la musique est tolérée par l'organisation. Cependant, pour des raisons de sécurité évidentes, l'organisation déconseille fortement l'utilisation d'oreillettes pouvant nuire à l'écoute de son propre environnement pendant les épreuves. L'utilisation de ces supports est sous la responsabilité exclusive du participant.

## **Article 8 : Postes de contrôle**

L'organisation compte sur le fair play des participants car il est impossible de contrôler l'intégralité du linéaire de la course. Les terrils coniques (Auchel, Haillicourt, Noeux les Mines, Loos en Gohelle, Avion...) sont souvent accessibles par un seul chemin, il faut donc faire un **Aller-Retour**.

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours, au niveau des ravitaillements, et constituent des sites de pointage obligatoires pour les concurrents. Il appartient aux concurrents de veiller à leur pointage ! Des contrôles aléatoires sont possibles le long du parcours !

## **Article 9 : Abandon de course**

En cas d'abandon, le concurrent devra obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard. Si le concurrent n'a pas les possibilités de rejoindre le poste de contrôle le plus proche, il devra contacter par téléphone l'équipe d'organisation afin d'être rapatrié et lui remettre son dossard.

L'abandon implique le non-classement du concurrent mais n'empêche pas d'accéder aux services liés à l'inscription (repas, lots...). Pour les concurrents de l'Ultra Trail, un abandon donne tout de même le droit de récupérer le textile prévu, qui pourra être personnalisé mais sans la mention finisher.

## **Article 10 : Pénalités**

Pénalisation de deux heures :

- Si non respect de l'article 6 matériel obligatoire
- Dossard non apposé sur le coureur

### Article 11 : Motifs de disqualification

Des contrôleurs sur le parcours sont habilités à contrôler le matériel obligatoire et, plus généralement, le respect de l'ensemble du règlement (respect du site et de l'éthique, assistance ou accompagnement illicite, dossard non visible sur l'avant en permanence).

Le jury d'épreuve peut prononcer la disqualification d'un concurrent pour tout manquement grave au règlement, en particulier en cas de :

- Non présentation à plus d'un poste de contrôle
- Port du dossard non conforme (il doit être porté à l'avant du tee-shirt)
- Absence de sac pour le transport de matériel obligatoire
- Pointage au-delà de l'horaire de départ ou de fermeture d'un poste de contrôle
- Utilisation d'un moyen de transport pendant l'épreuve
- Pollution et dégradations des sites par les concurrents
- Non-assistance à un concurrent en difficulté
- Non-respect de l'interdiction de se faire accompagner sur le parcours
- Insulte ou menace proférées par les concurrents auprès des contrôleurs, des commissaires sportifs ou des membres de l'organisation et du public présent sur le site.

### Article 12 : Catégories des concurrents et classement

Le temps de chaque concurrent sera décomposé en heure et en minute.

Le chronomètre de l'organisation sera la seule référence officielle.

Dans l'éventualité d'arrivée ex-æquo l'avantage sera donné au plus âgé.

Le Comité d'Organisation récompensera les concurrents suivants :

<b>Épreuves</b>	<b>Les récompensés</b>
<b>110 km</b>	Podium Homme Podium Femme
<b>55 km</b>	Podium Homme Podium Femme
<b>35 km</b>	Podium Homme Podium Femme
<b>22 km/22 km MN</b>	Podium Homme Podium Femme

Soit un total de 30 récompenses.

Le classement général sera mis en ligne après l'événement.

**Réclamations classement** : toute réclamation doit être faite dès l'arrivée sur le site du 9-9 bis, auprès du poste chronométrage (situé à proximité immédiate de la ligne d'arrivée). Le directeur de course et l'équipe de chronométrage sont les seuls habilités à prendre une décision liée à une contestation. Les contestations seront examinées jusqu'à 7 jours après le 27/05/2023, sous réserve d'être adressées par mail à l'adresse qui sera communiquée par mail aux participants.

### Article 13 : Assistance médicale

Une équipe médicale multidisciplinaire, mise en place par l'organisation sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle assurera l'assistance médicale des concurrents aux postes figurant dans le carnet de route. Elle avisera sans délai le directeur de course ou son adjoint de l'inaptitude du concurrent à continuer l'épreuve.

## **Article 14 : Assurances**

### **Responsabilité civile :**

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles ultérieurs qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

### **Individuelle accident :**

Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'un Pass'Running ou d'une licence.

L'organisation ne saurait être engagée en cas de détériorations, perte ou de vol de matériel tout au long de l'épreuve.

L'organisation se dotera des moyens médicaux pour assurer le suivi des concurrents (postes de secours, médecin de course, ambulance...).

Si le Comité d'Organisation juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, il procédera aux modifications nécessaires du parcours, à l'arrêt ou au besoin à son annulation.

Les caractéristiques de certains secteurs et les conditions techniques de suivi des coureurs ne permettent pas la localisation en temps réel de manière garantie. Aussi, en cas d'intempéries majeures (orages notamment), les concurrents sont invités à quitter le parcours et gagner des endroits sécurisés. En cas de difficultés, les concurrents sont invités à prévenir au plus vite l'organisation.

## **Article 15 : Modifications du parcours ou des barrières horaires, annulation de la course**

En cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les barrières horaires, les horaires de départ, le parcours, les conditions de départ (sas, vagues...), les ravitaillements, le village d'arrivée ou même d'annuler la course.

L'annulation, le report ou la modification de la course n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires ainsi que le présent règlement sans préavis. Cependant, il s'engage à informer les coureurs inscrits d(es) éventuelle(s) modification(s) ou complément(s) de règlement, de parcours, d'épreuve(s) et d'horaire(s) avant le début du trail. Les modifications éventuelles seront annoncées sur le site Internet [www.traildespyramidesnoires.com](http://www.traildespyramidesnoires.com) et la page Facebook de l'événement : <https://www.facebook.com/TraildesPyramidesNoires/>

## **Article 16 : Droits à l'image**

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou vidéo concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

## **Article 17 : Protection des données personnelles**

La Mission du Bassin Minier est impliquée dans la protection des données personnelles et s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »), notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soit déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Lors de son inscription à un évènement sportif organisé par La Mission du Bassin Minier, le client est informé et accepte que ses données personnelles soient :

- (i) collectées sur le site <http://trailpyramidesnoires.runforyou.fr/>, propriété de RUN FOR YOU mandatée par La Mission du Bassin Minier ;
- (ii) utilisées par La Mission du Bassin Minier qui agit en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD et par RUN FOR YOU, son prestataire sous-traitant.

### **1.1 Identité du responsable du traitement**

L'identité et les coordonnées du responsable du traitement des données à caractère personnel sont les suivantes : La Mission du Bassin Minier NPDC ayant pour numéro unique d'identification 432 167 161, dont le siège social est situé Fosse9.9 bis BP 16 - Chemin du Tordoir - 62590 Oignies, email de contact : gbriand@missionbassinminier.org.

Vos données personnelles sont collectées par notre prestataire sous-traitant : RUN FOR YOU, ayant pour numéro unique d'identification 513 851 246 RCS Nanterre, dont le siège social est situé 15 sentier des tricots, 92130 Issy-les-Moulineaux, email de contact : contact@runforyou.fr.

### **1.2 Données et informations collectées**

Les données collectées sont :

① Données nécessaires à l'inscription pour l'évènement sportif organisé par La Mission du Bassin Minier : Lors de votre inscription, vous êtes amené à fournir des données obligatoires identifiées sur le site par un astérisque : nom, prénoms, date de naissance, genre, nationalité, adresse électronique, téléphone portable, adresse postale, langue, informations relatives à la personne à prévenir en cas d'incident de course (nom, prénom, téléphone), taille maillot, certificat médical pour aptitude à la compétition.

Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des contraintes légales, techniques ou organisationnelles de La Mission du Bassin Minier.

② Données facultatives : Lors de votre inscription, d'autres données sont demandées mais ne sont pas indispensables à votre inscription (nom du club adhérent, téléphone fixe, etc).

Par ailleurs, nous ou RUN FOR YOU sommes susceptibles de vous adresser, postérieurement à l'évènement sportif, une ou plusieurs enquête(s) de satisfaction et de collecter, à cette occasion, des données supplémentaires, telles que notamment : niveau de pratique sportive, habitudes de consommation, catégorie socioprofessionnelle, loisirs, participation à des évènements, matériels et équipements utilisés, etc.

③ Données relatives au paiement : Lors d'une inscription, notre prestataire bancaire de paiement collecte et traite des données concernant vos moyens de paiement (numéro de carte bancaire, date de fin de validité de la carte bancaire, cryptogramme visuel (non conservé), etc). Les coordonnées de votre moyen de paiement communiquées lors de votre inscription sont cryptées grâce à un protocole de sécurité et ne transitent jamais en clair sur le réseau. Les données concernant vos moyens de paiement ne nous sont pas communiquées par le prestataire bancaire.



#### ④ Données techniques :

Nous sommes susceptibles de collecter des données techniques telles que les données de connexion, l'adresse IP conformément à la législation applicable, et le cas échéant avec votre accord, pour l'utilisation de certaines technologies telles que les Cookies.

Aucune donnée sensible n'est collectée à savoir les informations concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, etc (art. 9 du RGPD).

### **1.3 Finalités du traitement**

La Mission du Bassin Minier utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- Gestion et validation des inscriptions aux épreuves sportives organisées par La Mission du Bassin Minier,
- Gestion de la relation information avec le participant par email et/ou SMS concernant l'événement auquel il s'est inscrit (confirmation de la bonne prise en compte de l'inscription, confirmation de la validation ou du refus de l'inscription, information sur l'épreuve sportive, information sur les résultats, etc).

RUN FOR YOU utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- Envoi d'enquêtes de satisfaction réalisées à des fins scientifiques et statistiques (par le biais de sondages ou de questionnaires) ;
- Réalisation d'études statistiques ;
- Information relative aux offres et activités de La Mission du Bassin Minier et autres formes de services connexes ;
- Envoi d'emails ou SMS afin de vous informer sur des événements sportifs susceptibles de vous intéresser organisés par La Mission du Bassin Minier ou un organisateur tiers ;
- Partages des données avec nos partenaires privilégiés (industriels, médias, institutionnels) à des fins de communication d'offres promotionnelles, publicités et autres communications commerciales (sous réserve de votre accord préalable lorsqu'il est requis et du respect de votre droit d'opposition, conformément aux règles applicables en matière de prospection commerciale).

### **1.4 Conservation des données**

Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire au regard des finalités précédemment exposées.

Vos données seront supprimées si vous ne répondez à aucune de nos sollicitations pendant trois ans.

Nous pouvons toutefois conserver vos données plus longtemps afin de respecter nos obligations légales et réglementaires ou résoudre des litiges.

### **1.5 Les destinataires des données**

Les données personnelles collectées lors de votre inscription en ligne sont susceptibles d'être communiquées :

- Aux services internes de La Mission du Bassin Minier (personnel administratif, employés et préposés) ;

- Aux prestataires de services et partenaires contractuels de La Mission du Bassin Minier qui interviennent et contribuent directement à la gestion des inscriptions et à l'organisation de l'événement sportif (chronométrateur, fabricant des dossards, société en charge de l'assistance médicale, etc) ;
- Aux partenaires privilégiés de La Mission du Bassin Minier (industriels, médias, institutionnels), avec votre accord, afin notamment de proposer des produits et/ou services ou à des fins de prospections commerciales et/ou de communications publicitaires.

La Mission du Bassin Minier demande à ses prestataires et partenaires de mettre en place des mesures strictes de confidentialité et de prospection des données.

Si vous y avez expressément consenti lors de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet, vous êtes susceptibles de recevoir par appel téléphonique et/ou courrier postal ou par email ou SMS des offres promotionnelles de nos partenaires commerciaux à qui vos données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale. En tout état de cause, vous pouvez à tout moment vous y opposer selon les conditions prévues ci-après.

En choisissant de participer à l'événement sportif, les participants reconnaissent et acceptent que :

- Leur nom et prénom(s) figurent sur la liste officielle de départ publiée sur le site [www.traildespyramidesnoires-bassinminier.com](http://www.traildespyramidesnoires-bassinminier.com) ;
- À l'issue de l'événement sportif, les informations liées à leur prestations sportive (notamment, résultats, photos et vidéos) soient publiées sur le site [www.traildespyramidesnoires-bassinminier.com](http://www.traildespyramidesnoires-bassinminier.com) ; les dits résultats étant susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision, par écrit, à notre sous-traitant à l'adresse suivante : RUN FOR YOU – Traitement des données personnelles de La Mission du Bassin Minier – 15 sentier des tricots – 92 130 Issy les Moulineaux, et ce au plus tard un mois avant l'événement sportif afin que les mesures adéquates soient prises.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, La Mission du Bassin Minier s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données collectées sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc).

Certains des destinataires mentionnés ci-dessus sont susceptibles d'être établis en dehors de l'Union européenne et d'avoir accès à tout ou partie des informations personnelles collectées par La Mission du Bassin Minier.

Vous consentez expressément à ce que vos données puissent être transmises à des prestataires ou partenaires situés hors Union européenne.

Dans ce cadre, La Mission du Bassin Minier s'engage à garantir la protection de vos données conformément aux règles les plus strictes notamment à travers la signature, au cas par cas, de clauses contractuelles basées sur le modèle de la commission européenne, ou tout autre mécanisme conforme au RGPD, dès lors que vos données personnelles sont traitées par un prestataire en dehors de l'Espace Economique Européen et dont le pays n'est pas considéré par la Commission Européenne comme assurant un niveau de protection adéquat.

## **1.6 Offres commerciales**

La Mission du Bassin Minier et son prestataire sous-traitant RUN FOR YOU sont susceptibles de vous adresser, par courrier, email, sms, téléphone, des informations relatives à leurs offres et services analogues à ceux que vous avez achetés, ce que vous reconnaissez et acceptez.

Vous disposez, à tout moment et sans frais, de la possibilité de vous opposer à ces envois de prospections commerciales selon les conditions prévues ci-après.

### 1.7 Droits de la personne concernée

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les personnes concernées par les données personnelles traitées possèdent un droit d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant ainsi qu'un droit de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de ses données personnelles. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par La Mission du Bassin Minier et/ou ses partenaires.

Ces droits s'exercent par courriel à l'adresse suivante : [contact@runforyou.fr](mailto:contact@runforyou.fr)

Nous vous remercions de préciser votre nom, prénom, l'objet de votre demande et de fournir un justificatif d'identité valide. En vertu de l'article 12.6 du RGPD, en cas de doutes raisonnables quant à l'identité de la personne physique présentant la demande, La Mission du Bassin Minier ou son prestataire peut demander que lui soient fournies des informations supplémentaires nécessaires pour confirmer l'identité de la personne concernée.

En vertu de l'article 12.3 du RGPD, La Mission du Bassin Minier s'engage à fournir à la personne concernée les informations sur les mesures prises à la suite d'une demande relatives aux droits précités ci-dessus, dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos offres, sollicitations et actualités, vous avez également la faculté de nous l'indiquer en cliquant sur le lien de désinscription situé en bas de chaque communication.

Si vous ne souhaitez pas recevoir les actualités, invitations ou offres promotionnelles de nos partenaires, vous avez la faculté de nous l'indiquer dans la cadre de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire (<https://www.bloctel.gouv.fr/>).

Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

### 1.7 Contact

Pour toute autre question complémentaire relative à notre politique de protection des données ou à la manière dont sont traitées vos données personnelles, nous vous invitons à adresser un courrier à RUN FOR YOU, Traitement des données personnelles de La Mission du Bassin Minier – 15 sentier des Tricots – 92130 Issy les Moulineaux, ou un email à l'adresse suivante : [contact@runforyou.fr](mailto:contact@runforyou.fr).

### 1.8 Modifications des présentes

Les présentes pourront faire l'objet d'une actualisation. Les modifications entreront en vigueur dès la publication de la nouvelle version sur le site [www.traildespyramidesnoires-bassinminier.com](http://www.traildespyramidesnoires-bassinminier.com).